



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION – BOURSES DE LA FONDATION DE L'ATHLÈTE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC

Afin d'être admissible aux bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, qui vise à aider les jeunes athlètes à concilier leurs activités sportives et leurs études, l'athlète doit répondre aux critères suivants :

- Être identifié par sa fédération sportive québécoise comme un athlète de niveau relève, élite ou excellence.
- Poursuivre des études à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Être originaire du Québec ou résident du Québec depuis au moins deux (2) ans ou s'entraîner au Québec dans une structure d'accueil de sport de haut niveau.
- Avoir obtenu une moyenne académique supérieure au cours de l'année précédant la mise en candidature, soit une moyenne de plus de 80% au secondaire, une Cote R supérieure à 30 au collégial ou une moyenne de plus de 3.2 (ou l'équivalent) au niveau universitaire.

Les candidatures pour les bourses sportives sont uniquement reçues par la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ). [Cliquez ici.](#)